



Madame Katia Julienne
Directrice générale
DGOS
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris, le 21 octobre 2019

Madame la Directrice de l'Offre de Soins,

Les Fédérations Hospitalières étaient réunies le mercredi 16 octobre au Comité de Pilotage SSR dont l'ordre du jour portait essentiellement sur les deux réformes majeures en cours ; celle des autorisations et celle du financement.

C'est au regard des éléments présentés sur cette dernière que nos deux Fédérations souhaitent revenir vers vous.

En effet, alors que depuis plusieurs mois les différents acteurs du SSR, Fédérations et DGOS, s'étaient entendus pour co-construire la partie « socle » du financement SSR à partir d'une analyse des surcoûts engendrés par les mentions spécialisées (« brique 1 »), ce consensus a semblé être remis en cause subitement pour un nouveau paradigme.

Celui-ci, qui n'a été que trop brièvement présenté et décrit aux Fédérations, semble se fonder sur une dotation forfaitaire visant à garantir des niveaux de revenus à l'ensemble des structures de SSR.

Si nous partageons totalement l'objectif d'accompagner, par des effets de transition, une réforme du financement de cette envergure, nous ne pouvons accepter l'idée que le financement des établissements soit uniquement basé sur une dotation globale déconnectée des dynamiques d'activité et des évolutions futures du champ du SSR.

Nous craignons en effet que ce mécanisme déguisé de « dotation globale de financement » vienne pérenniser des situations historiques de financement hétérogènes venant ralentir, voire interrompre les transformations attendues.

Sous le couvert d'une garantie pluriannuelle des financements, le risque est de freiner le développement des activités pertinentes et innovantes de SSR qui font partie des raisons pour lesquelles nos deux Fédérations se sont impliquées dans la réforme et engagées à la co-construire avec vos services.


Enfin, sans injection de masse financière supplémentaire et sans harmonisation, même partielle, entre les différents acteurs, cette réforme n'engendrera qu'une redistribution comptable des financements disponibles et pénalisera une fois encore les acteurs les plus efficaces.

Si nous émettions déjà d'importantes réserves quant à la faisabilité calendaire de la réforme, notre engagement se retrouve d'autant plus fragilisé par la proposition de ce nouveau mécanisme, dont nous ignorons, encore une fois, les impacts financiers et organisationnels en l'absence de transmission de données depuis que les travaux sur la réforme ont été engagés.

Nous réitérons notre souhait de privilégier la construction de la part fixe du modèle de financement SSR à partir de la « brique 1 » évoquée plus haut et la nécessité d'obtenir des simulations d'impact.

Dans ce contexte de vigilance et d'alerte, nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger sur cette problématique capitale pour les deux-tiers de l'offre et de l'activité SSR que nos deux Fédérations représentent.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Antoine PERRIN

Directeur Général

Eric NOEL

Délégué Général